

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CG/PK

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 14 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des 3 et 17 mai 2010
2. Propositions budgétaires de la Cour des comptes pour l'exercice 2011 (voir courrier électronique du 17 mai 2010)
- Présentation de la Cour des comptes
3. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo
- Rapporteur: Monsieur Lucien Thiel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers

*

Présents : Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Claude Haagen, M. Roger Negri remplaçant M. Lucien Lux, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Robert Weber, M. Lucien Thiel

M. Marc Gengler, Président de la Cour des comptes
Mme Caroline Guezennec, de l'administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, Mme Lydia Mutsch, M. Michel Wolter

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des 3 et 17 mai 2010

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. Propositions budgétaires de la Cour des comptes pour l'exercice 2011 - Présentation de la Cour des comptes

Madame le Président explique que les propositions budgétaires de la Cour des comptes sont examinées par le Bureau de la Chambre des Députés dans le cadre de la préparation du budget de la Chambre des Députés. Puisque la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire s'exprime au sujet des comptes de l'exercice précédent de la Cour des comptes, Madame le Président a estimé intéressant d'en étudier les prévisions.

Elle signale aux membres de la Commission que les propositions budgétaires de la Cour des comptes sont confidentielles.

Monsieur le Président de la Cour des comptes présente les grandes lignes des propositions budgétaires qui ont été mises à disposition des membres de la Commission par le biais du courrier électronique. Il précise que la Cour occupe des bâtiments appartenant à l'Etat qui prend en charge les coûts relatifs à leur entretien ainsi qu'au mobilier. S'il s'avère à la fin de l'année que les dépenses de la Cour ont été inférieures à sa dotation, la Cour rembourse le surplus au Trésor; elle ne dispose d'aucune réserve. Il va de soi que l'évolution des frais de personnel est directement liée aux décisions du gouvernement en matière de gestion de la fonction publique.

En réponse à une question, M. Marc Gengler explique que le contrat entre la Cour des comptes et une agence spécialisée en relations publiques avait été conclu il y a quelques années afin d'aider et d'initier la Cour des comptes aux relations publiques tout en respectant son obligation de discrétion. Cette mission accomplie, le contrat de consultance a été résilié.

M. Gengler indique encore qu'en 2000 il a été décidé que l'informatique de la Cour des comptes serait indépendante du Centre Informatique de l'Etat.

La Commission décide d'informer le Bureau de la Chambre des Députés du présent examen des propositions budgétaires de la Cour des comptes en présence du Président de la Cour et de lui signaler qu'elle n'a pas d'objections à formuler à leur encontre.

Evoquant la *proposition de loi 5667 modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes* dont elle a déjà adopté le rapport le 1^{er} mars 2010, la Commission exprime son insatisfaction quant au fait qu'elle n'ait pas encore fait l'objet d'un vote en séance publique depuis. Tout en ayant conscience des problèmes soulevés par le Conseil d'Etat au sujet de la nouvelle procédure concernant les propositions de loi, elle décide d'adresser un courrier à la Conférence des Présidents lui demandant de faire en sorte que la loi proposée puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

3. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo - Rapporteur: Monsieur Lucien Thiel - Présentation et adoption d'un projet de rapport

Monsieur le rapporteur présente en détail le contenu de son projet de rapport. Il pose ensuite la question de la marche à suivre afin de faire en sorte que les constatations et recommandations figurant dans le rapport spécial de la Cour et celui de la Commission portent leurs fruits.

Au cours de l'échange de vues subséquent ont été formulées les propositions suivantes:

- Mise à disposition d'une méthodologie de gestion de projets affinée par la COMEXBU au gouvernement;

- Demande adressée au gouvernement afin que les prochains projets de grande envergure soient gérés à l'aide d'une véritable méthodologie;
- Demande d'information de la Chambre des Députés de la méthodologie appliquée par le gouvernement dès qu'un projet de grande envergure est en prévision;
- Lors du débat portant sur les listes de projets prioritaires susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros à construire par l'Etat au cours de l'exercice (ou des exercices) suivant(s), la Chambre des Députés pourrait demander au gouvernement de lui garantir que ces projets seront gérés selon une méthodologie précise. Pour les projets atteignant les 40 millions d'euros et pour lesquels un projet de loi est déposé, il incombe au rapporteur de rappeler cette obligation au gouvernement et d'exiger que la Commission concernée soit informée de la méthodologie appliquée.

Il est rappelé que, dans son rapport spécial, la Cour des comptes insiste sur l'identification de centres de compétences au sein de l'Etat et surtout sur la participation active de l'IGF dans le contrôle et le suivi de l'évolution financière des projets de l'Etat (besoin d'un suivi centralisé).

Afin de prévenir d'éventuels dérapages du type eGo, la Commission décide finalement de préparer une motion invitant le gouvernement:

- à se doter d'une méthodologie de gestion de projets, s'inspirant de celle proposée par la Cour des comptes et applicable à l'ensemble de ses projets;
- à garantir aux députés que les projets figurant sur les listes déposées dans les Commissions parlementaires ainsi que ceux pour lesquels un projet de loi a été déposé seront gérés selon cette méthodologie;
- à redéfinir le rôle de l'IGF en lui confiant une mission de contrôle et de suivi financier des projets de grande envergure et en la dotant des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Il est également envisagé de demander au gouvernement d'accélérer ses travaux portant sur une redéfinition des relations entre l'Etat et les ingénieurs et architectes (voir page 7 du rapport).

Le rapporteur, la Cour des comptes et la secrétaire de la Commission contribueront à la rédaction de cette motion.

Sur proposition de Madame le Président, les modifications suivantes sont apportées au texte du rapport:

Page 1 – avant-dernier alinéa :

« Lors de la réunion du 1^{er} février 2010, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a majoritairement décidé d'élaborer un rapport portant sur la deuxième partie du rapport spécial de la Cour des comptes et de ne pas faire de rapport sur la première partie portant sur les dérapages du projet « E-go ». La majorité des membres de la Commission a estimé que ce volet a été amplement discuté en séance plénière en date du 23 mai 2007 au cours de laquelle une motion afférente a été votée à l'unanimité. Cette motion est jointe au présent rapport.»

Pages 7-8 - dernier paragraphe du rapport :

« En conclusion, il y a lieu de relever que la mauvaise gestion du projet «E-go» a ceci de positif que suite à la révélation de certaines déficiences de méthodologie et de lacunes de procédure, les instances concernées, administratives et politiques, ont commencé à mettre en place de nouvelles structures de gestion et de contrôle. Les réflexions, suggestions et remèdes générés par l'examen de conscience qui s'en est suivi vont certainement contribuer à améliorer les méthodologies et procédures avec, pour résultat une gestion plus rationnelle, plus efficace et plus économe des projets de grande envergure. La

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a décidé de déposer une motion invitant le gouvernement à agir en la matière. »

Le projet de rapport ainsi modifié est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. Félix Braz).

4. Divers

- Monsieur le ministre du Développement durable assistera à la prochaine réunion du 28 juin 2010 pour informer les membres de la Commission au sujet du projet de réhabilitation du pont Adolphe.
- Les membres de la Commission sont informés du fait que le responsable du Fonds du Logement a demandé une entrevue avec la Commission au sujet du rapport de cette dernière portant sur les établissements publics - années 2005 et 2006. La Commission maintient que, conformément à sa demande datant du 31 mai 2010, elle attend une prise de position des divers ministères concernés par les différents points soulevés dans son rapport.

Luxembourg, le 21 juin 2010

La Secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur